



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Les-banques-et-leurs-pratiques>

Les banques et leurs pratiques

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1988 - N° 873 - décembre 1988 -

Date de mise en ligne : jeudi 4 juin 2009

Date de parution : décembre 1988

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Au commencement c'était l'échange primaire individuel, puis vint le troc entre communautés. La monnaie fut créée d'abord sous forme matérielle « sonnante et trébuchante », puis de billets ; c'était la monnaie fiduciaire. La monnaie scripturale intervint avec le chèque. Bientôt apparut la carte de crédit ou plus exactement la carte bancaire bien qu'elle ne soit pas gérée par les seules banques. Nous attendons maintenant la généralisation de la carte magnétique déjà utilisée pour le téléphone. Ce sera la monnaie électronique.

Le banquier faux-monnayeur ?

Le prêteur sur gages, le changeur, l'usurier se transformeront aussi en donnant naissance à celui qui deviendra le banquier puissant et influent, mais pas toujours adoré. La télévision en a déjà donné une illustration récente en portant au petit écran le roman d'Emile Zola « L'argent ». Si le banquier est puissant, c'est que nous le remplaçons avec les créditistes canadiens, l'Etat lui a cédé progressivement l'essentiel du pouvoir qui était autrefois son exclusivité, celui de battre monnaie. Quoique pas toujours d'accord sur la manière précise, les économistes des différentes écoles admettent tous maintenant que la monnaie « banque centrale » mise par le Trésor, principalement au moyen des comptes courants postaux, ne constitue qu'environ 20% de la masse monétaire disponible « à vue ». Les autres 80% sont créés par les banques, car malgré le système des réserves obligatoires, elles mettent des sommes énormes en circulation par l'intermédiaire de la compensation des chèques.

Une confirmation éclatante de ce que nous soutenons depuis longtemps nous vient de Maurice Allais, Prix Nobel 1988 d'économie politique, dont Paul Fabra écrit dans sa rubrique économique du « Monde » le 25 octobre 1988 : « ...notre auteur considère tout bonnement qu'il n'y a pas de différence aujourd'hui entre le maître de faux-monnayeur et celui de banquier. A cela près que celui-ci ne recueille qu'une partie du bénéfice. Comme première réforme, il propose d'interdire aux banques toutes « transformations ». Autrement dit, elles ne pourraient plus prêter à long terme les ressources qu'elles empruntent à court terme, pratique qui, en effet, est la source de presque tous les désordres ambiants... ». Ce serait, il est vrai, un premier pas...

Les banques en difficultés et les sauveurs

Les prêts bancaires sont difficiles à obtenir pour les particuliers et les petites entreprises. Mais lorsqu'il s'agit de financer des projets commerciaux ou industriels à fonds presque perdus, on ne compte plus : les créances douteuses s'accumulent. Les banquiers Nord-américains ont prêté des sommes énormes aux mexicains après l'augmentation des prix du pétrole, à partir de 1973. A la suite du retournement de situation, elles ont été mises en grande difficulté. Qu'à cela ne tienne, elles savent bien que la collectivité sera obligée de les soutenir faute de mettre en péril le système capitaliste dans son ensemble. Cela est vrai aussi, et même principalement dans les pays où la doctrine libérale officielle réprouve toute intervention dans les affaires privées.

Il en fut ainsi en 1984 ; le gouvernement américain ayant sauvé le groupe « Chicago Continental Illinois » de la faillite. L'administration américaine vient de recider. L'agence gouvernementale « Federal Deposit Insurance Corporation » (FDIC) a avancé 4 milliards de dollars, soit 0,5 milliards de moins seulement que pour Continental, afin de garantir la remise à flot de la « First Republic Bank » de Dallas. Cet établissement aurait son « actif » si l'on peut dire, d'après les experts, 5 milliards de dollars de prêts « à problèmes ». Mais qui va venir en aide à la FDIC elle-même ? Certainement pas la « Federal Savings and Loan Insurance » (FSLI) qui a le plus grand mal à assurer le sauvetage des nombreuses caisses d'épargne américaines en déficit (1). Le contribuable américain y pourvoira une fois de plus.

Malgré ces interventions, le secteur bancaire américain, en particulier texan, reste vulnérable. Les

faillites des petits établissements se multiplient : 184 en 1987. 325 instituts de crédit sont en difficulté. La seconde banque texane Money Corp vient, elle aussi, de demander l'assistance du FDIC (2). Ne croyez pas que la banque française soit exempte de ces bavures. Elle s'est estimée suffisamment impliquée dans le naufrage « d'Al Saudi Banque » puisque, sous l'égide la Banque de France, les banques étrangères ont consenti un dépôt sans intérêt de 2,7 milliards de francs pendant 4 ans et 3 mois « ... l'ensemble des établissements financiers français prêtent, sans intérêt, 1,6 milliards... La perte globale résultant de l'absence d'intérêt représenterait environ 800 millions de francs(2) ».

Comment faire payer les modestes ?

A la suite de cela, les problèmes des petits usagers paraissent mineurs. Mais rien ne limite l'appétit des financiers. Ils veulent absolument nous piquer « notre blé » comme l'affirme, narquois, un connaisseur : Michel Charasse, ministre délégué au budget. Après les nombreux exercices fastes où les bénéfices s'accumulaient, les cours des titres bancaires se sont effondrés en 1987 de plus de 40%...

Il n'est évidemment pas question que les milieux financiers supportent plus longtemps les conséquences du crash. Il faut donc que le petit déposant paie. Les banques françaises ne se contentent pas de ne plus rémunérer les dépôts de leurs clients conformément à la loi et à leur désir, alors qu'en Allemagne fédérale elles versent 0,25 à 0,50%, en Grande Bretagne : 4,8% et en Italie 7%. Elles prétendent aussi tarifer toutes les opérations : encaissement de chèques, gestion de portefeuilles boursiers, tenue des comptes, chèques tirés sur elles, retraits aux guichets et aux distributeurs automatiques. Cela se fait bien à l'étranger, mais à nos comptes rapportent. Elles augmentent d'une manière inconsidérée leurs tarifs de location de coffres-forts et, par le jeu des dates de valeur des comptes de crédit avec 5 jours de retard et de débit avec 2 jours d'avance (3), elles gagnent à tous les coups.

Pas étonnant ensuite que les clients soient à découvert malgré leur vigilance ! Mais rien n'est perdu : de nombreux établissements avaient pris l'habitude, en grands seigneurs, d'accepter les découverts, ce qui ne les empêchait pas de décompter alors des agios usuraires (4). La Cour de Cassation a opportunément mis fin à cette pratique en limitant au taux de base bancaire, soit 9,5%, le montant de tels agios. Les victimes qui n'avaient pas accepté les prélèvements par contrat, sont autorisées à réclamer le remboursement du trop perçu rétroactivement, depuis le 4 septembre 1985. Le plus fort, c'est que M. Dominique Chatillon, Président de l'Association française des banques (AFB) a pu se permettre de conseiller à ses adhérents de ne pas appliquer dans toutes ses conséquences l'arrêt correspondant de la Cour en date du 12 avril 1988 ! (5)

Les sorties d'argent

Les retraits sont le gros souci des banques. S'il ne pouvait y avoir que des dépôts, comme tout irait mieux ! Aux guichets, ils reviennent, paraît-il à 20 F par opération (6). Les distributeurs automatiques, au nombre de 11.700 en France (3300 en Allemagne fédérale, 2600 en Italie) économisent du personnel, mais ils coûtent entre 400.000 et 500.000 F l'unité. L'automatisation du système bancaire se poursuit tout de même, comme dans tout le secteur tertiaire. Au 31 décembre 1986, les effectifs totaux étaient de 408.236 personnes. Ils ont diminué de 0,7% en 1986 et de 1,1% en 1987 (7). Encore un espoir perdu pour les chercheurs de gisements d'emplois.

Les chèques sont onéreux : ils reviennent de 2 à 8F. Les établissements ont donc tenté de les faire payer. Ils se sont heurtés à un mouvement de refus orchestré par l'Union Française des Consommateurs (UFC-QUE CHOISIR ?) et ont du y renoncer, au moins provisoirement, le 11 février 1987 à la demande de M. Balladur alors Ministre des Finances. Ils ont poussé à l'utilisation intensive des cartes bancaires.

Mais les cartes ont aussi leurs inconvénients : pertes, vols vrais ou simulés et les contre-mesures que

cela implique. De plus le taux de commission payé par les commerçants qui est, en moyenne, revenu de 1,55% à 0,87% en deux ans (2% pour les petits commerçants, 0,40% pour les grandes surfaces) serait insuffisant. Il ne peut être augmenté en raison de la forte opposition, notamment des grandes surfaces, menée par Michel-Edouard Leclerc. C'est d'ailleurs sur la commission qu'achoppent les pourparlers concernant la carte « puce ». Ce qui retarde la mise en service de cette dernière et risque de faire perdre l'avance qu'avait acquise la technique française dans le domaine du paiement électronique.

Néanmoins, l'objectif a été en grande partie atteint puisque, grâce à 920 millions d'utilisations de cartes en 1987, 730 millions de chèques ont été évités. Là tout ne va pas au mieux puisque le groupement « Cartes Bancaires » aurait affiché un déficit de 1 milliard de F en 1987. Il ne restait plus qu'à décider une hausse des cotisations. Elle a atteint de 11 à 26%, soit un relèvement de 20 à 25 F, faible, il est vrai, en valeur absolue, mais élevé en pourcentage. Les ministres financiers ont alors engagé les usagers à quitter les banques pour déposer leurs fonds sur des comptes ouverts auprès des Comptes du Trésor. On se demande pourquoi ils n'ont pas conseillé également les chèques postaux ? Il est vrai que les bureaux de poste se transforment de plus en plus en banques, en offrant les mêmes services, mais bientôt peut-être aussi, les mêmes désagréments que celles-ci.

Les banquiers se sont défendus en arguant que les cotisations n'avaient pas été augmentées depuis 3 ans, malgré l'inflation cumulée évaluée à 8%. Le Ministre qui, comme ses prédécesseurs, a les yeux fixés sur l'indice des prix et qui à juste raison, s'inquiète de l'augmentation excessive du coût des services, tente de s'opposer à l'augmentation des tarifs bancaires. Il en est de même des associations de consommateurs qui engagent ceux-ci à quitter les établissements dont les tarifs augmentent.

Comment éviter la riposte ?

Les sociologues ont estimé que c'était le comportement trop secret et trop brutal des banques qui était à l'origine des réactions de l'opinion et du gouvernement. Un effort est donc tenté. L'AFB a décidé qu'une liste de 18 à 25 tarifs de services courants (virement, opposition, location de coffre, droit de garde des titres, des coûts de crédits) serait affichée dans les agences avant décembre 1988.

Ce n'est là d'ailleurs que se conformer aux prescriptions de la loi du 1er novembre 1984. Dans le même sens, les dirigeants de la BNP ont décidé de rencontrer les représentants des organisations de consommateurs afin d'améliorer l'information de la clientèle (9). C'est la moindre des choses car n'oublions pas que ce sont les déposants qui fournissent aux banques l'essentiel de la monnaie « primaire » pratiquement gratuite. Ces dépôts leur permettent ensuite de créer l'argent qu'elles prêteront à intérêt et d'en tirer une grande partie de leurs bénéfices.

Les hommes politiques et leurs maîtres

Les différentes manœuvres accomplies souvent à l'insu des clients, comme les affaires des agios et des dates de valeur, ne sont évidemment pas de nature à relever

le crédit moral de la profession dans l'opinion. Mais que reprocher à la douzaine de « grands capitalistes d'influence » qui détiennent en France l'essentiel du pouvoir financier (10) ? On l'a vu, les gouvernements ont abdiqué entre leurs mains l'essentiel de leurs prérogatives. Comment alors s'étonner qu'ils se comportent en potentats sûrs de l'impunité ?

Les hommes politiques, un certain nombre sont liés au pouvoir financier, auront-ils le courage de se rebeller contre leurs maîtres ? C'est peu probable malgré le soutien qu'ils recevraient de la population dont, nous venons de le constater, les refus sont de plus en plus incisifs et qui ne se laisse plus aussi facilement manœuvrer qu'auparavant. M. Bérégovoy a promis de moraliser le comportement

des banques et de favoriser une plus complète information des actionnaires. Croirait-il possible, lui aussi, le capitalisme populaire ? Ne sait-il pas qu'il y aura toujours des initiés et des ignorants-victimes ? Que n'a-t-il d'ailleurs usé de son pouvoir auprès des établissements encore nationalisés : Crédit Lyonnais, CIC, BNP ?

Les législateurs prendront-ils enfin conscience de leur devoir envers les électeurs ? Car, ainsi que l'écrivait Lacordaire : « Entre le faible et le fort, c'est la loi qui protège et la liberté qui opprime ».

(1) « Le Monde » du 2 août 1988

(2) « Le Monde » du 11 octobre 1988

(3) « Que choisir ? » Mai 1988

(4) Taux d'usure au 2^e semestre 1988 : 18,76% d'après « Que choisir ? » octobre 1988

(5) « Le Monde » du 28 août 1988

(6) Chiffres cités par « Le Monde » du 1er octobre 1988 et avancés par les banques elles-mêmes 111

(7) « Le Monde » du 21 juin 1988

(9) « Que choisir ? » septembre 1988

(10) Lire ce sujet « Le roman de l'argent » de Stéphane Denis - Ed. Albin Michel